

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 12 DÉCEMBRE.

On apprend de Brighton, 12 décembre, que le roi et la reine se portent très-bien et que le mauvais temps seul empêche L. M. de se montrer en public.

— A Oldham et à Staffort les ouvriers ont cessé de travailler par suite de coalitions.

FRANCE. — PARIS, 14 DÉCEMBRE.

Ce soir nous trouvons dans le *Journal Ministériel*, non pas la fin, mais la suite de la triste dépêche dont nous avons donné hier la première partie :

Suite de la dépêche du maréchal Clausel au ministre de la guerre.

« Sur la route, les tribus venaient au-devant d'elle, et manifestaient leur joie de voir les Français arriver à Constantine, et s'en emparer. L'armée passait au milieu de nombreux troupeaux de moutons, de chèvres et de bœufs; les laboureurs accouraient souvent au-devant d'elle, et montraient aux curieux leur manière de joindre les bœufs au joug, et de labourer; mais nous marchions lentement à cause des transports.

« Nous passâmes sans difficulté le défilé de Rach-el-Ayba, et nous y apprîmes qu'Achmet ses femmes et ses trésors étaient sortis de Constantine. A Soma nous avons été surpris, vers 5 heures, par une pluie glaciale mêlée de neige. Tout jusque là avait été bien, mais la nuit fut mortelle pour beaucoup de soldats et en engourdit d'autres par milliers.

« Nous n'étions qu'à trois lieues de Constantine le 21, nous nous mîmes en route voyant cette place devant nous. Après être descendu d'un côté où nous étions campés, nous trouvâmes le Ouéd Ben Mézioug extrêmement grossi, il a fallu le traverser ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, la neige tombait toujours, néanmoins on passa sans perdre un seul homme.

« A une lieue plus loin, on dut traverser un autre bras de la Tuniel; nouvelle peine, nouvelle cause de maladie, et par suite diminution de combattants; il n'y avait pas alors 4,000 combattants sur les 7,000 que j'avais pris. Nous arrivâmes enfin vers 2 heures sur le plateau de Mantsouire et prîmes position à 120 toises de la place, lorsqu'un coup de canon et le drapeau rouge détruisirent l'espérance que j'avais eue d'entrer sans coup férir.

« Je vis qu'il fallait recourir à la force, et la force me manquait de plus en plus, car le temps était horrible; la terre et les hommes étaient couverts de neige, et les voitures disparaissaient en se fixant dans la boue.

« La ville ne voulait pas se mettre en hostilité contre nous; on y fit entrer les Kabyles par les portes que nous ne pouvions pas bloquer, et ils prirent de force le soin de sa défense. Je fis canonner vivement le second jour pour enfoncer la porte del Cantara. On continua le troisième jour, et la porte fut abattue; mais... (Interrompu par le mauvais temps.)

— Le *Moniteur* ne complète pas ce matin cette dépêche télégraphique.

— Le *National* seul se hasarde à ajouter quelque chose aux nouvelles officielles. On répandait hier soir, dit-il, des nouvelles déplorables sur les résultats de l'expédition de Constantine. Si ces nouvelles sont exactes, il ne serait rentré à Bone que quelques faibles débris de l'armée.

— Les espérances du maréchal Clausel et celles que sa dernière dépêche avait fait concevoir ont été tristement trom-

pées. Le bulletin encore incomplet du maréchal laisse supposer que l'expédition n'a point réussi et que nos troupes sont rentrées à Bone.

Le ministère a eu raison de publier la dépêche du maréchal, sans rien atténuer ni rien déguiser. La franchise convient dans un gouvernement comme le nôtre. Elle a surtout cet avantage, que disant tout, elle empêche l'esprit public de se jeter dans des inquiétudes exagérées.

Nous pensons bien que la malveillance abusera de ce manque de succès pour répandre des alarmes dans le pays.

Ce qui doit dominer, selon nous, la pénible circonstance où nous nous trouvons, c'est la tristesse patriotique que ressentiront tous les sincères amis de leur pays. Les passions de parti doivent se taire devant les chagrins publics.

Nous ajoutons qu'un autre sentiment doit aussi éclater en ce moment, c'est la résolution de maintenir notre conquête d'Afrique, quelles que soient les vicissitudes de la guerre. Ce sont là les seules sentimens qui soient aujourd'hui dignes de la France.

— L'eau de la Seine est montée à 7 mètres (plus de 21 pieds) et elle croit encore. Par mesure de police, toutes les embarcations amarrées sur la Seine sont illuminées par des lampions.

Pendant toute la matinée d'aujourd'hui, la Seine a charrié de la paille, du bois, du chaume, des volailles, des planches, une carcasse de cheval, des bottes de foin et des tonneaux.

Toutes les baraques sur les ports, qui servaient aux employés de l'octroi, sont submergées ou emportées.

L'eau monte dans les égouts jusqu'à la hauteur de la rue Mont martre.

Les Catacombes sont remplies d'eau jusqu'au delà du Luxembourg.

A la machine hydraulique du pont Notre-Dame, l'eau a détaché des pièces énormes des pilotis; tout le corps du bâtiment est disloqué, la roue ne peut plus tourner; on entend des craquemens effroyables.

Sur la place de Grève, l'eau monte jusqu'à la rue de la Mortellerie; sur le quai, l'eau monte dans les rez-de-chaussées très bas, jusqu'au premier étage.

Au Pont-Marie et au dessus sont amarrés un nombre considérable de bateaux chargés pour lesquels on a les plus grandes craintes.

Au quai Saint-Paul, on passe en bateau. L'eau commence à submerger la pointe de l'île Louviers, couverte de bois.

Le faubourg Saint-Antoine qui borde la Seine par le quai de la Rapée est inondé jusqu'à la rue de Charenton; sur le quai, les chevaux ont de l'eau dans plusieurs endroits, jusqu'au poitrail, rue Traversière, l'eau est à six pieds dans les rez-de-chaussées.

Mais c'est au port de Bercy que le spectacle est plus effrayant. L'eau est non seulement sur le port, sur la chaussée où l'on passe en bateau, mais elle monte dans les rez-de-chaussées de six à sept pieds; 50,000 pièces de vin et de liquides sont maintenant dans l'eau.

Charenton, Alfort, Saint-Maur, Villeneuve Saint-Georges, Corbeil, Reuilly, Vitry, sont inondés; l'immense bassin, circonscrit par tous ces pays est couvert d'eau dans une largeur d'environ quatre lieues.

L'eau, sur le quai Saint-Bernard, monte jusqu'à la rue

La cavatine de l'Inconnu: où trouver l'amitié sincère, est pleine de mélodie. M. Richelme l'a chantée, comme il convient, d'une voix facile et légère. Il a mis également beaucoup de goût et de grâce dans les autres morceaux du rôle de Brama, qui nous semble l'un des meilleurs du répertoire de notre ténor. Entre autres qualités qui distinguent cet acteur, nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer son excellente prononciation. Soit qu'il parle, soit qu'il chante, on ne perd jamais une seule de ses paroles. Ce n'est point certes un moindre mérite au théâtre, et plusieurs de nos artistes n'ont point l'air de s'en douter. Il faut le répéter cependant, si vous ne prenez point la peine d'accentuer vos paroles, si vous vous bornez à faire entendre des sons, vous pouvez être à la rigueur un instrument très harmonieux; mais à coup sûr, vous ne sauriez prétendre au titre de cantatrice dramatique.

Nous avons entendu, il y a quelque temps, Mme. Manelli; cette cantatrice à la voix si pure, et tout à la fois vibrante et douce. Eh bien! on voit que l'artiste italienne a fait une étude particulière des règles de la prononciation; aussi comme elle accentue, comme elle scandie bien chacun des mots qu'elle profère! On sait tout le prix que les Italiens, ces amateurs par excellence, attachent à la pureté de la prononciation; et ce n'est point certes sans raison; aussi, pour notre part, nous tiendrons toujours compte de ce mérite, chaque fois que nous le remarquerons chez un artiste dramatique.

L'air de la Bayadère Ninka: à la seule amitié fidèle, est fort distingué. C'est un tissu musical, si l'on peut ainsi s'exprimer, du fini le plus précieux, du dessin le plus délicat. — Mme. St-Angé l'a chanté de façon à se faire applaudir.

de Seine. Au bas de faubourg Saint Marceau, l'eau commence à monter dans la rue des Tournelles et sur la place Maubert.

Dans la rue Saint-Dominique, près le Palais Bourbon et l'esplanade des Invalides, l'eau montant par les égouts, a intercepté le passage. Tout le bas du Gros-Cailou est inondé.

La plaine qui s'étend depuis Grenelle, Vaugirard, Issy, le bas de Meudon, Sèvres, Saint-Cloud, Boulogne, la barrière de Sèvres, est couverte d'eau; toutes les innombrables manufactures et usines de Beau-Grenelle, Javelle, etc., sont envahies par l'eau.

— Voici textuellement la partie de l'arrêt de la cour royale de Colmar qui concerne le prince Napoléon-Louis :

« Vu l'arrêt d'évocation de la cour, qui comprend parmi les inculpés Napoléon-Louis Bonaparte ;

« Attendu que la procédure dirigée contre ce dernier n'a pas été continuée; qu'il n'a pas même subi d'interrogatoire devant M. le commissaire délégué par la cour; qu'ainsi en fait il ne peut être statué à son égard sur la mise en prévention ;

« Attendu, en droit, que les magistrats ne peuvent s'écarter du principe fondamental de l'égalité devant la loi, ni s'abstenir d'y rendre hommage; mais que l'extraction de Napoléon-Louis Bonaparte de la maison d'arrêt de Strasbourg, est un acte exceptionnel de haute politique gouvernementale, sur lequel la cour ne saurait être appelée à se prononcer en présence des pouvoirs politiques de l'état. »

— M. le duc d'Orléans a adressé au *Constitutionnel* une somme de 300 frs., montant de sa souscription pour le monument national à élever à Molière.

— Le prétendu don Miguel, qui avait été arrêté à Digne avec plusieurs autres individus et qu'on a reconnu être des émigrés espagnols, ont été dirigés sur Moulins.

— Une réunion générale de MM. les libraires, imprimeurs, fabriciens et marchands de papier, aura lieu le vendredi 16, à l'effet de nommer une commission chargée de s'occuper des moyens à prendre dans les intérêts de la librairie par rapport à la contrefaçon belge. Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de convocation sont invitées à considérer comme tel cet avertissement. (Débats.)

AFFAIRE DE VENDÔME.

Conseil de guerre de la quatrième division militaire, séant à Tours.

Nous recevons aujourd'hui par voie extraordinaire la quatrième et dernière audience du deuxième conseil de guerre séant à Tours pour juger la conspiration de Vendôme. Voici le résumé de cette audience :

A huit heures, la séance est ouverte et le conseil se retire immédiatement pour délibérer à huis-clos. A 11 heures, le conseil rentre en séance et donne connaissance du résultat de ses délibérations.

Bruyant a été déclaré coupable d'avoir formé un complot dans le but de renverser le gouvernement et de proclamer la république; d'avoir commis ou commencé pour en préparer l'exécution; d'avoir provoqué ses camarades à s'armer contre l'autorité royale; non coupable de meurtre volontaire sur le brigadier Barreaud.

Thierry, continué, a été déclaré coupable d'avoir pris part au complot ayant pour but d'exciter ses camarades à s'armer contre l'autorité royale et de renverser le gouvernement; — Oudinot de la Faverie a été déclaré coupable d'avoir pris part au même complot qui, en ce qui concerne Oudinot, n'a été suivi d'aucun acte destiné à en commencer l'exécution; — Descartes a été déclaré coupable d'y avoir pris part.

Marchal, Nardin, Lenon, Benoit, Bussière et Bernard ont été déclarés non coupables.

En conséquence, Marchal, Nardin, Lenon, Benoit, Bussière et

Nous avons encore à mentionner le nocturne à deux voix chanté au second acte par Ninka et l'Inconnu: *O bords heureux du Gange, O fortuné séjour*. Cette musique est d'une originalité, et d'une légèreté charmantes.

Parmi les morceaux d'ensemble qui ont été entendus avec plaisir, nous avons remarqué le chœur d'introduction; il exprime bien l'ennui et l'impatience que fait éprouver au peuple, l'absence prolongée du grand juge Olifour. Cet autre chœur *honneur, honneur à la plus belle*, a droit aussi à des éloges. Le morceau qui succède à la danse des Bayadères, nous a paru fort bien traité. Cette phrase *vive le grand Visir* respire une sorte de terreur qui contraste avec le sens des paroles, et produit un effet très dramatique.

Le final n'est point heureux. Il nous a semblé confus, entortillé, si on peut se servir du mot, et ce n'est point d'ordinaire le défaut d'Auber; sa musique, au contraire, est presque toujours claire, et c'est à ce mérite qu'elle doit une partie de la popularité dont elle jouit. Quelques roulades jetées vers la fin du morceau et chantées par Olifour, Ninka et l'Inconnu, produisent toutefois un effet musical fort joli.

Nous avons dit que les danses abondaient dans l'ouvrage. Nous croyons qu'à la seconde représentation, on en a retranché quelque chose, et l'on a bien fait. On raconte des merveilles de Mlle. Tagliani dans le pas du Sehal. La chorégraphie n'a, dit-on, rien inventé de plus séduisant. Parmi les tableaux dont on a essayé de nous donner une idée, nous avons remarqué celui dans lequel la Bayadère Zolodé, se plaçant au milieu des écharpes, semble une Néréide dans une conque marine; puis une Sylphide, un génie déployant ses ailes,

REVUE THEATRALE

LE DIEU ET LA BAYADÈRE, opéra d'Auber.

Cette pièce a été froidement accueillie par notre public. — C'est pourtant une partition assez estimée, et, ce qui vaut mieux, applaudie sur presque tous les théâtres. Le talent d'Auber était ici d'ailleurs, très heureusement servi par le genre même de l'ouvrage: Les danses y abondent, et les mélodies vives, légères, semillantes de notre auteur, conviennent merveilleusement à la danse et aux situations qui la rappellent. Sans doute, vous ne rencontrerez pas dans le *Dieu et la Bayadère* des chants développés, des morceaux de longue haleine, mais du reste le musicien y supplée en quelque sorte par l'abondance des idées. La partition qui nous occupe, est en effet sous ce rapport très-remarquable, elle fourmille, c'est le mot, de motifs gracieux, brillants, distingués et originaux même quelquefois.

Nous indiquerons parmi les meilleurs morceaux de l'ouvrage, le premier air du grand juge Olifour: *Je suis content, je suis heureux*. Il est d'un caractère franc et original. Il exprime assez bien cette sorte de satisfaction, de gaité un peu brutale, qu'on pousse dans l'abondance des festins. M. Bouchy ne l'a-t-il point chanté avec un peu trop de force? C'est un doute que nous lui soumettons. — Olifour est un vicieux, et ne doit plus posséder cette vigueur de poumons qui peut être le partage du lazzarone Pietro de *Fiorella*, ou du sergent Max du *Châlet*. Il faut que l'acteur s'attache à conserver rigoureusement le caractère, la physionomie, l'âge que l'auteur a donné à ses personnages, sans cela on court le risque de défigurer son œuvre.

Bernard ont été acquittés; Descartes et Oudinot ont été condamnés à 5 ans de détention; Thierry et Bruyant ont été condamnés à la peine de mort. La lecture de l'arrêt a été faite aux condamnés par M. le capitaine rapporteur dans la cour de la gendarmerie devant la garde assemblée.

Bruyant a entendu son arrêt avec la plus grande fermeté et sans manifester aucune émotion. Les autres accusés ont également conservé l'impassibilité qui ne les a pas quittés pendant ce long procès.

Bruyant s'est pourvu en cassation.

Bulletin de la bourse de Paris du 14. — La bourse d'aujourd'hui n'a pas été agitée comme chacun paraissait s'y attendre, d'après le contenu de la dépêche insérée dans le *Moniteur*. Comme à l'ordinaire, les baissiers n'ont pas manqué en l'absence de la fin de la dépêche du maréchal Clausel de faire courir des bruits exagérés sur l'expédition. Ainsi l'on disait que l'armée avait perdu toute son artillerie par suite de l'impossibilité des transports, que le maréchal Clausel avait été obligé de battre en retraite, et que les Kaballes avaient profité de ce moment pour l'attaquer et lui auraient fait perdre beaucoup de monde, et qu'enfin l'armée serait rentrée dans Bone avec un effectif de 2,500 hommes au plus. Mais ces nouvelles, débitées par des gens connus pour opérer constamment à la baisse, ont trouvé peu de crédit.

Les fonds espagnols et portugais avaient aujourd'hui une légère tendance à la hausse.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 12 décembre à 4 heures du soir, porte :

« Des nouvelles du 10 annoncent qu'Espartero, établi sur la rive gauche, entre Portugalette et Baracaldo, a fait relever son pont. Les carlistes se fortifient sur cette rive pour l'empêcher d'arriver à Bilbao.

« Ils ont laissé devant cette place une partie de leur artillerie, et ont placé l'autre sur les hauteurs. Leur feu contre Bilbao a été interrompu depuis le 1^{er}. Ils paraissent faire dépendre le succès du siège de celui de leurs opérations contre Espartero. »

« Narvaez est arrivé le 28 à Osuna, et n'avait Gomez qu'à quatre lieues, à Estopa; il espérait l'atteindre le lendemain.

« Le débat engagé devant les cortès à l'occasion des pouvoirs extraordinaires réclamés par le ministère espagnol, a pris un caractère plus sérieux dans la séance du 5 de ce mois, par suite de la déclaration faite par M. Calatrava :

« La tranquillité du pays a été menacée, elle l'est encore par des menées criminelles qui rendent rigoureusement, absolument nécessaires l'emploi des mesures réclamées par le ministère, et sans lesquelles, je dois le dire, il serait impossible de marcher.

Tel est en ce moment le véritable état de la question; ou l'on nous reconnaît pour de bons et loyaux patriotes, et alors on nous accordera les pouvoirs demandés, et nous resteront au ministère; ou l'on doute de notre patriotisme et de notre loyauté, et alors on nous refusera ce que nous demandons, et nous sortirons.

L'ordre de choses actuel a cela d'étrange et d'absurde, il faut le dire, que les conspirateurs travaillent au grand jour; tout le monde les voit et les connaît, et cependant l'autorité manque de moyens légaux pour les faire arrêter. L'impuissance trop réelle du gouvernement ne fait qu'enhardir les factieux, et les choses en sont venues au point que si les cortès qui peuvent juger de la vérité de nos plaintes n'y portent pas remède, si elles n'arment pas nos bras d'un glaive légal plus tranchant, conseillers responsables de la couronne, nous ne pourrions pas garantir le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Les hommes dangereux, ce ne sont pas les hommes de bonne foi et de cœur sincèrement attachés à leurs croyances politiques, mais bien plutôt ces ambitieux qui, cédant aux inspirations d'un odieux égoïsme, cherchent à bouleverser l'état pour se créer une position. Songez-y bien! nous ne vous demandons pas une dictature. Les ministres qui viendront après nous ne pourront pas se dispenser de la demander. Vous donnerez plus si vous refusez moins.

Si l'Espagne veut vivre, il faut qu'elle tue la conspiration et qu'elle fasse cesser les craintes exagérées conçues par les puissances sur la stabilité de son gouvernement. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

« Tout finit par des chansons », dit Beaumarchais. Nous ne savons encore comment finira l'affaire de Mlle Leriche contre les époux Cayet, mais c'est par des chansons qu'elle a commencé.

Pour chatmer les longues heures du travail, Mme Cotret chantait le 8 août dans un atelier de blanchisseuses de Boulogne. Elle chantait une chanson fort bouffonne, à ce qu'elle affirme, et je le crois assez, car Mme Cotret a l'air d'une bonne et discrète personne,

Nous conseillons à M. Besancenot de chercher de nouveau à retrancher quelque chose de ces danses qui durent trop longtemps encore.

LÉCADIE, opéra d'Auber.

Pour compléter notre tâche nous devons parler de la reprise de *Lécadie*. C'est, comme on sait, l'une des plus faibles partitions d'Auber, nous lui préférons même celle de *Leicester*, et c'est beaucoup dire. La première romance chantée par Lécadie est peut-être le meilleur morceau de l'ouvrage; elle respire une mélancolie touchante et profonde, que Mme Vadé a très-bien exprimée. Le rondo de Fernand est une pauvreté désespérante; l'auteur se relève un peu dans le final du premier acte. On y retrouve le motif principal de l'ouverture, qui est assez heureux. — Le petit duo qui ouvre le second acte est aussi fort original; mais ne suffit point pour racheter l'insignifiance et la nullité du reste; le final est bruyant, et ne produit qu'un effet médiocre. — Enfin, au troisième acte nous avons les couplets chantés par Sanquette, qui ne manquent pas de gentillesse. — Nous devons dire aussi que l'ouvrage n'était pas bien su, et M. Vadé, qui aurait pu tirer bon parti du rôle énergique du sergent, nous a paru paralysé plusieurs fois par l'hésitation de ses camarades.

LES ACTIONNAIRES, vaudeville de Scribe.

C'est un ouvrage étincelant d'esprit, et dans l'Océan de vaudevilles dont nous voyons les flots s'amoncèler, celui-ci suragèra, sans aucun doute. En effet, jamais M. Scribe ne fut mieux inspiré; jamais peut-être un auteur comique n'aiguisa mieux l'épigramme, jamais elle ne l'appa-

dont la majorité peut bien dater de la paix d'Amiens. Mme Cotret chantait, ou plutôt elle avait chanté, et Mlle Leriche, s'adressant à une troisième camarade, lui disait : A ton tour, chante petite, chante. Vous ne prévoyez pas encore là la cause d'un procès, ni moi non plus, attendez.

D'aventure, devant la fenêtre ouverte passait Louisa Benoit, blanchisseuse aussi, mais d'un autre atelier situé dans la même cour, de l'atelier des époux Paul Cayet. Louisa Benoit prend pour elle cette invitation à chanter. Tiens, dit-elle, c'est calogne, c'est p... c'est s..., qui me dit de chanter; et les époux Cayet de faire chorus *rinforando*. D' quoi donc qu'elle se mêle d' te dire de chanter, c'te volouse-la? etc., etc. La demoiselle Leriche, qui entendait toutes ces jolies choses, aussi bien que toutes les personnes de son atelier, traverse la cour, entre chez les époux Cayet, et leur demande pourquoi ils l'injurient de la sorte, et quel tort elle leur a fait.

Ici s'engage entre les prévenus et la plaignante un combat de paroles que notre plume se refuse à retracer.

Là-dessus Mme Paul Cayet, qui ne pense pas que ce soient là des propos à tenir devant son second mari, saute sur la demoiselle Leriche, lui arrache sa marmotte et son mouchoir de cou, la met à la porte et la reconduit de la main fermée jusqu'à son domicile. Là-dessus, plainte en police correctionnelle et comparution de la moitié des blanchisseuses et blanchisseuses de Boulogne.

M. Cayet s'est assez bien tenu à l'audience; il n'en a pas été de même de sa douce moitié, elle n'a cessé d'apostropher la plaignante, les témoins, l'avocat adverse, et jusqu'à son propre avocat. A M. le président qui l'avertissait qu'il allait la faire sortir et la juger par défaut; elle a répondu : Comme vous voudrez; j' m'en fiche pas mal; et son mari, ayant voulu hasarder une petite observation, elle lui a immédiatement allongé dans les os des jambes un coup de pied, qui l'a réduit au silence.

Parmi les témoins, l'audicien appelle M. Grimoin, dit Grimoinneau, un rit; mais l'hilarité n'a plus de bornes quand on voit arriver un petit homme à cheveux gris, veste et pantalon gris, et qu'on s'aperçoit, au premier mot, que ce brave homme n'est pas moins gris en dedans qu'en dehors. On s'attend à une déposition curieuse; malheureusement M. Grimoin, dit Grimoinneau n'a rien vu, rien entendu; il y a vingt témoins de cette force-là dans les deux camps.

Le tribunal condamne Paul Cayet à 5 francs d'amende et sa femme à 16 fr.

Que de soins prend un propriétaire pour la conservation de la chose qu'il loue; que de recommandations faites aux locataires; que de charges lui sont imposées dans l'intérêt de la propriété temporairement cédée! Inutile d'en parler. Cependant, que de baux contiennent les clauses que nous rapportons ci-après! Nous les avons extraites textuellement d'un bail qu'apportait à l'audience M. Verwoort, dans une affaire de peu d'importance d'ailleurs, plaidée par lui contre Me Doyen.

« Art. 9. De ne pouvoir avoir ni chiens, ni chats. »

« Art. 11. De ne pouvoir mettre dans les lieux loués des meubles et objets qui contiendraient des punaises, à peine d'être contraint, à la première réquisition du bailleur, de faire faire tous les travaux et changements nécessaires pour les détruire. »

La difficulté n'est certes pas dans l'insertion de semblables clauses, mais bien dans l'exécution.

BELGIQUE.

Bruxelles, 15 décembre (3 heures). — La liquidation s'est faite aisément, elle était peu chargée. La tendance des obligations Ardoin était d'abord à la baisse; mais aussitôt que Paris a été connu, il y a eu acheteurs à 19 7/8, on a fait 20 pendant un instant, pour rester papier à ce prix. Le cours des actions était languissant, et il y a eu peu de transactions. Banque de Belgique très-demandée à 133 1/2.

Amsterdam, 13 décembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 7/16 5 1/16, 5 p. c. 100 1/4 100, billets de chance 22 5/8 3/8, syndicat 94 1/4 93 7/8, société de commerce 180 1/2 178 3/4 179, Ardoin pièces de 85 liv. 20 3/4 1/2, différée 8 1/4, brésiliens 82 7/8 83, Naples 91 7/8, russes 102 7/8 103.

Londres, 13 décembre (quatre heures). — Les transactions ont été limitées en fonds étrangers, par l'absence des nouvelles d'Espagne. Celles arrivées de Lisbonne, postérieures de deux jours à celles reçues précédemment, sont insignifiantes. La bourse s'est assez bien maintenue. Consolidés 89 à 118 (baisse 1/8), belges 100 1/4, hollandais 2 1/2 p. c. 54 1/8 à 54, 5 p. c. 100 3/8 à 114, espagnoles active au comptant 20 1/2 5/8 3/8 à 5/8, au 16 courant 20 5/8 3/8 1/2 3/8 à 3/4, passive 5 7/8 (baisse 1/8), différée 8 (baisse 1/2), portugais 5 p. c. 45 4/4 1/2 à 45 (baisse 3/4), 3 p. c. 29 1/2 1/4 à 1/2 (baisse 1/4), brésiliens 81 à 114 au 16 courant.

Il paraît certain que M. Félix de Mérode est désigné pour être le successeur de M. de Muelenaere. (Courrier.)

Le roi vient d'accepter la dédicace d'un ouvrage remarquable publié par la société typographique belge, sous le titre de *Code Constitutionnel de la Belgique, expliqué par des motifs et par des exemples.*

Un médecin belge a découvert récemment un principe immédiat dans une plante de la famille des *Lepidiniées*

plus fort et plus juste. La pièce de M. Scribe daté déjà de quelques années, il nous suffira donc d'en rappeler en peu de mots le sujet à nos lecteurs. Un M. Piffart, a gagné, dans je ne sais plus quelle association une soixantaine de mille francs, c'était assez modeste, aujourd'hui que les millions courent les rues; mais attendons, M. Piffart en était alors à sa première affaire. Notre homme a dépensé son argent presque aussitôt qu'il l'avait gagné. Toutefois confiant dans un premier succès, il se remetta bientôt en possession d'une fortune nouvelle. Quand la rumeur se leva, Piffart minute une seconde affaire, son embarras est de trouver le fond même d'une entreprise; car pour les actionnaires, il pourrait dire comme Tancrède :

Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter.

En effet, ils arrivent en foule, et augmentent ainsi l'embarras de l'agioteur. Que fera-t-il? Des puits artésiens, des bâtiments, des rues, des quartiers nouveaux, des villages aux environs de Paris? Transformera-t-il des plaines de sable en prairies artificielles? Non, tout cela est usé; il faut du neuf, du saisissant.

Enfin, après quelques alternatives et divers incidents, qui donnent lieu à une foule de mots plaisants et à plusieurs scènes très-comiques, Piffart achète des forêts au fin fond de la Bretagne; puis, sans s'inquiéter le moins du monde de la question de savoir si l'acquisition est bonne, ce n'est point son affaire, il revend ses forêts à de bénévoles actionnaires, en fondant une société anonyme. Pour faire apprécier le mérite de cet ouvrage, nous devrions le citer presque tout entier; nous aimons mieux engager nos lecteurs à aller l'enten-

(*Crucifères de Tournefort*). Il lui a donné le nom de *Lepidinee*. Des essais thérapeutiques ont amené les résultats les plus satisfaisants contre les fièvres intermittentes. Nous convions les commissions provinciales et sociétés de médecine à s'occuper de cette découverte. (Belge.)

Par ordonnance du 13 novembre, le roi des Français a nommé M. le général de brigade Coitin et M. le lieutenant-colonel Schlim, remplissant les fonctions de chef du personnel au département de la guerre, chevaliers de l'ordre royal de la légion-d'honneur. Ces messieurs étaient déjà capitaines dès 1814, et l'un et l'autre soldats avant 1806; ils se sont trouvés à Wagram, ont été en Espagne et ont fait toutes les belles campagnes de l'empire. Cette justice quoiqu'un peu tardive, n'en est pas moins honorable pour ceux qui en sont l'objet. (Emancipation.)

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 15 décembre. — La séance est ouverte à une heure et demie par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

Trois propositions sont déposées sur le bureau et renvoyées aux sections pour savoir si la lecture en sera autorisée.

M. Verduynen présente le rapport de la partie du budget des dotations et de la dette publique qui se rapporte au crédit demandé pour intérêt et amortissement de l'emprunt de 30 millions.

L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la cour des comptes. Aux termes des dispositions décrétées par le congrès national, il doit être procédé, par des scrutins séparés, pour le président, chacun des six membres et le greffier.

Nomination du président (Nombre de votans, 89.)

M. Théophile Fallon obtient 77 suffrages; M. d'Hoffschmidt, 1; M. Marbais du Graty, 3; M. Fallon, sans désignation, 2; M. Tomboy, 1; M. Van Willigen, 2; bulletins nuls, 3.

En conséquence, M. Théophile Fallon est proclamé président de la cour des comptes.

Nomination du premier conseiller (Nombre de votans, 87.)

M. Xavier Willems, titulaire actuel, obtient 75 suffrages; Willems sans autre désignation, 3; d'Hoffschmidt, 2; baron de Saint-Vaast, 2; MM. Baudier, 1; Jean Hubert, 1; Tomboy, 1; Rapaert, 1; bul' l'élin blanc, 1.

M. X. Willems est proclamé premier conseiller.

Nomination du deuxième conseiller (Nombre de votans, 90.)

M. Albert Van Hooibrouck de Moereghem, titulaire actuel, obtient 73 voix; M. d'Hoffschmidt, 6; M. Hubert, 1; M. Tomboy, 3; M. Rapaert, 4; M. Bosch, 4; M. Marbais du Graty, 1; et M. Van Hooibrouck, sans autre désignation, 1.

En conséquence, M. Albert Van Hooibrouck de Moereghem est proclamé deuxième conseiller.

Nomination du troisième conseiller (Nombre de votans, 91.)

M. Marbais du Graty, titulaire actuel, obtient 64 suffrages; M. Tomboy, 5; M. d'Hoffschmidt, 7; M. Hubert, 7; M. St-Vaast, 2; M. Rapaert, 1.

En conséquence, M. Marbais du Graty est proclamé troisième conseiller.

Nomination du quatrième conseiller (Nombre de votans, 90.)

M. A. Baudier, titulaire actuel, obtient 76 voix; M. d'Hoffschmidt, 4; M. Tomboy, 3; M. Rapaert, 3; M. Kervyn de Volkaersbeke, 1; billet blanc, 1.

En conséquence M. A. Baudier, est proclamé 4^e conseiller.

Nomination du cinquième conseiller (Nombre de votans, 88.)

M. J. Van Willigen, titulaire actuel, obtient 77 suffrages; M. d'Hoffschmidt, 5; M. St-Vaast, 4; M. Rapaert, 2; M. Tomboy, 2; M. Kervyn, 3; M. Debehr, 1; billet blanc, 2.

En conséquence M. Van Willigen, est proclamé 5^e conseiller.

Nomination du sixième conseiller (Nombre de votans, 89.)

(Cette sixième place est actuellement vacante par suite du décès de M. Barcel.)

M. Rapaert obtient 44 suffrages; M. d'Hoffschmidt, 28; M. Hubert, 14; M. d'Hoffschmidt, sans autre désignation, 3; M. Meens-Vandermaelen, 1; M. Ch. Ropp, 1; M. Tomboy, 2; M. Henri Bosch, 2.

Personne n'ayant obtenu la majorité absolue, on procède à un second tour de scrutin dont voici le résultat

(Nombre de votans 87.)

M. Frédéric Rapaert obtient 49 voix; M. d'Hoffschmidt, 33 et M. Hubert, cinq.

M. Frédéric Rapaert est proclamé 6^e conseiller.

Nomination du greffier (Nombre de votans, 90.)

M. Meens-Vandermaelen, titulaire actuel, a obtenu 39 voix; M. Jean Hubert, 44; M. Dereck, 5; M. Hubert, sans autre désignation, 2.

M. le président. Le nombre des votans était de 90 et par conséquent la majorité absolue de 46. Si on réunissait à M. Jean Hubert les deux bulletins qui portent Hubert, sans autre désignation, il aurait obtenu la majorité absolue. C'est à la chambre à décider si la majorité est certaine ou incertaine.

Un grand nombre de membres. Elle est incertaine.

M. Gendebien. Comment a-t-on fait pour les autres candidats? On ne leur a pas compté les bulletins sans désignation.

M. le président. Cette question ne s'est pas présentée, attendu qu'indépendamment des bulletins qui ne contenaient pas une désignation suffisante, les candidats avaient obtenu bien au-delà de la majorité absolue. Je vais donc consulter la chambre pour savoir s'il y a lieu de procéder à un nouveau tour de scrutin.

dre; il est fort bien rendu par nos acteurs. M. Sardon, entre autres, y est excellent.

CONCERT DE M. STRAUSS.

Nous n'avons pu assister au concert que M. Strauss a donné hier dans notre ville. Nous avons remarqué dans l'*Observateur* un article sur cet habile musicien, dans lequel, lui et son orchestre, sont parfaitement appréciés. Nous allons le mettre sous les yeux de nos lecteurs :

M. Strauss semble avoir été donné au monde pour réconcilier l'humanité avec les concerts. Nous n'avions jamais pensé qu'il fût possible d'écouter sans fatigue, trois heures durant, de la musique sans action. Il est vrai que rien n'est plus dramatique que les compositions fantasques de M. Strauss; je ne connais pas de rivaux plus redoutables aux artistes du grand théâtre que les vingt-huit musiciens de son orchestre. C'est déjà une merveille que la manœuvre que font ces vingt-huit musiciens; c'est presque un phénomène que leur multiplicité, le moins actif de ces exécutans a deux ou trois emplois; ce sont les *matres Jacques* de l'harmonie. Ainsi vous voyez le *cornò primo*; il tient son instrument de la main gauche, et au premier forté droite saisit une trompette ou une trombone, et au premier forte indiqué, les sons volés du cor sont remplacés par des sorties éclatantes; la flûte traversière alterne avec l'oboe et la petite flûte. Des clarinettes de portée différente présentent tour à tour leur bec à la même bouche; l'ophicléide est substituée au basson, qui avait été

La chambre décide qu'il faut recommencer le scrutin. En voici le résultat :

Nombre des votans 82, majorité absolue 42.
M. Jean Hubert obtient 46 voix ; M. Meeus-Vandermaelen 35, un billet blanc.

En conséquence, M. J. Hubert est proclamé greffier.
La séance est levée à 5 heures. Demain séance à une heure. Ordre du jour : Nomination des membres du jury d'examen.

LIÈGE, LE 16 DÉCEMBRE.

RETRAITE DE MM. DE MEULENAERE ET NOTHOMB.

La retraite subite de M. Meulenaere a produit une assez vive surprise. On s'est demandé quelle pouvait en être la cause, et on ne se l'expliquait que par l'existence de dissentiments, sur une question importante, qui auraient éclaté au sein du ministère. Il n'était pas besoin cependant d'un grand effort d'imagination pour découvrir le véritable motif de cette scission.

Dans la discussion qui s'est élevée sur l'entrée au conseil de MM. Meeus et Coghen, M. de Meulenaere, d'après ce que les journaux les mieux informés nous ont appris, avait appuyé cette mesure. Il paraît même qu'il avait fortement insisté sur la nécessité d'appeler ces Messieurs à la participation du pouvoir. Mais ayant succombé dans la lutte, il est naturel qu'il se soit séparé de ses collègues et qu'il ait donné sa démission. C'est là agir très parlementairement, et nous savons gré à M. de Meulenaere d'avoir donné cet exemple de déférence à l'opinion de la majorité.

Cette retraite confirme tout ce que nous avons dit de l'importance que l'on attachait à la nomination de MM. Meeus et Coghen. S'il ne s'était agi que de conférer une distinction honorifique à ces Messieurs, que de leur faire cadeau d'un habit brodé, on ne se serait pas montré si susceptible, et le rejet d'une proposition pareille n'aurait point amené une scission dans le cabinet. Quand en effet, un ministre s'est-il retiré, parce qu'il n'a pu obtenir, pour un de ses protégés, la place qu'il demandait ou la décoration qu'il sollicitait ? Il faut des motifs plus graves pour le déterminer à quitter un poste aussi éminent ; il faut que son influence ait reçu une atteinte plus rude ; il faut que la direction qu'il a voulu imprimer à la marche des affaires publiques ait été entièrement opposée à celle que ses collègues voulaient y donner. C'est aussi là ce qui vient d'avoir lieu chez nous.

M. de Meulenaere voulait renforcer l'action du pouvoir dans un sens contraire aux vues des autres ministres. Il voulait que la haute aristocratie industrielle fut associée à l'exercice de la puissance publique, mais ses collègues qui redoutaient, avec raison, une semblable invasion, s'y sont opposés, et M. de Meulenaere, vaincu, s'est retiré.

Qu'on ne vienne plus nous dire maintenant que la presse s'était alarmée à tort des dangers que courait le gouvernement, près de tomber entre les mains de la banque ; personne ne s'était mépris sur l'étendue du pouvoir que le titre de ministre d'état allait conférer à MM. Meeus et Coghen. La retraite de M. de Meulenaere est venue justifier toutes les prévisions et toutes les conjectures de la presse.

Celle de M. Nothomb se rattache-t-elle aux mêmes causes ? nous ne le pensons pas. La position de ce député, l'espèce de dépendance où il se trouvait à l'égard du gouvernement, a fait très souvent tort à l'influence que sa parole était destinée à exercer sur la représentation nationale. S'il défendait les actes du ministère, on lui reprochait de défendre en quelque sorte son propre ouvrage ; on l'accusait de faire taire sa conviction en faveur de considérations personnelles, et on ne tenait que rarement compte de ses arguments. M. Nothomb a senti tout ce qu'une semblable position lui enlevait d'ascendant et de force, et aujourd'hui que la fortune lui permet de se passer de place, il a abdiqué des fonctions dans l'exercice desquelles il a cependant rendu plus d'un service à son pays. Aussi regrettons-nous vivement son départ.

Quels seront maintenant les successeurs de ces deux hommes d'état ? nous l'ignorons. Peu nous importe, d'ailleurs, leurs noms. Que M. de Meulenaere soit remplacé par un Belge qui unisse le patriotisme à l'énergie, qui sache défendre en toute occasion notre indépendance si chèrement achetée, repousser toute exigence contraire à notre dignité nationale ; par un Belge loyal et sincère, qui, malgré son titre de diplomate, ne trompe point et ne se laisse point tromper, et nous applaudirons à sa nomination. Nous savons que des

substitué au cor anglais. Mais le plus occupé, le plus travailleur de ces gens-là, est le timbalier, qui a dans ses attributions la grosse caisse, le tambour, les castagnettes, le triangle, le canon, les cloches, le tonnerre, les coups de fouet, les coups de marteau, que sais-je !

Les bizarreries de cette soirée se présentent en foule à notre mémoire : l'espace et le temps nous manquent pour les citer toutes.

C'est peu d'entendre un air composé pour une voix d'homme chanté par une femme, et un air de femme chanté par un homme de manière à tromper l'oreille la plus exercée : c'est peu encore d'un duo chanté par un homme seul, qui possède très véritablement deux organes parfaitement distincts. Tout cela n'est que curieux ; mais ce qui est admirable et prodigieux, c'est le grand pot-pourri de Strauss, intitulé *le Bouquet*. Ce morceau rappelle d'un bout à l'autre des motifs bien connus, et pourtant rien n'est plus neuf que ce morceau. L'introduction commence résolument et vivement. Une tenue mélancolique arrête ce mouvement. On dirait que le compositeur s'efforce d'avoir des idées, et que la fatigue lui ôte l'inspiration.

Une idée d'autrui lui passe par la tête, il s'en amuse, il chante des airs Français et les accompagne à sa manière, il les mêle à sa guise : c'est un motif de la *Muette* qui se transforme en motif de *Zampa* ; puis un caprice de compositeur lui dicte une terminaison nouvelle et qui n'appartient à personne : il met à contribution tout le répertoire moderne de la façon la plus inattendue. Voici une reminiscence de ses propres œuvres ; l'orchestre joue les deux pre-

hommes pareils sont assez rares, mais quand on veut se donner la peine de les chercher, on peut encore en trouver.

M. Nothomb sera remplacé plus difficilement que M. de Meulenaere. Ses talens, son expérience des affaires avaient fait de lui, en quelque sorte, un personnage indispensable. Aussi, malgré tous les changements survenus depuis 1830, il est resté constamment à sa place. Il formait le lien, la tradition vivante, entre le ministre qui s'en allait et celui qui arrivait. Grâce à son inamovible présence, il n'y avait point de lacune dans l'administration qu'il dirigeait de concert avec le ministre. Aussi, le successeur de M. de Meulenaere sera-t-il peut-être, au commencement, assez embarrassé. Heureusement que le calme est complet et que toutes les négociations, avec la Conférence ou la Hollande, sont suspendues et indéfiniment ajournées.

Les patrouilles de police ont recueillis hier, vers 10 heures du soir, rue Pierreuse, près la Citadelle, un individu, âgé d'environ 30 ans, vêtu d'une blouse, qui gisait sur le pavé, porteur de plusieurs contusions à la face et qui vomissait du sang.

On n'a pu obtenir de lui aucune révélation, parce qu'il paraissait ivre et fort souffrant ; il a été immédiatement transporté à l'hôpital de Bavière, et une instruction judiciaire a dû être commencée aujourd'hui.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles de France.

M. le gouverneur ayant obtenu un congé, M. Boussemart, membre de la députation permanente du conseil provincial, est chargé de le remplacer pendant son absence.

Il est question d'établir à Namur une usine pour la fabrication du gaz extrait de résine.

Le parlement anglais est convoqué pour le 31 janvier prochain.

Le premier n° d'un petit journal satyrique, intitulé *la Bombe*, vient de paraître à Bruxelles.

Dans une des dernières séances de la Société royale et centrale d'Agriculture, M. Jaume Saint-Hilaire a lu un Mémoire sur une composition chimique et terreuse, funeste aux vers blancs, à tous les insectes, et favorable à la végétation ; il la nomme : *antiver blanc*. Il paraîtrait d'après ce Mémoire que le problème tant de fois proposé sur cet objet serait enfin résolu. M. Jaume Saint-Hilaire donne le récit de douze expériences concluantes, qu'il a faites devant des hommes dignes de foi. Il indique les parcelles et les jardins où il a opéré, et où l'on peut voir tous les jours des preuves de l'efficacité de cette composition. On la répand sur la terre à peu près comme de la poudre ; et on bêche ou laboure ensuite. Il en faut dix hectolitres par demi-hectare, et chaque hectolitre est du prix de 4 francs.

L'effet de cette composition est de mettre en fuite les insectes et d'endormir nos végétaux. Deux de ces expériences prouvent que lorsque le ver blanc ne peut pas fuir et qu'il est contraint de subir les émanations de cette composition, il meurt au bout de quelques jours.

Samedi dernier, la cour d'assises de la Flandre Occidentale a condamné à mort le nommé Venoraye convaincu d'assassinat sur la personne de Blodine Blucke.

Par un long séjour dans l'eau de mer, la fonte de fer se convertit en plombagine (carbure de fer), matière à crayons. M. Eudes Deslonchamps a donné la preuve en présentant à la Société linéenne de Normandie, des boulets recueillis près Saint-Vaast-la-Hogue et provenant du combat naval que livra l'amiral de Tourville dans ces parages en 1692, lorsque douze vaisseaux furent jetés à la côte et brûlés. Ces boulets semblent n'avoir éprouvé aucune altération ; leur forme et leur volume sont restés les mêmes, mais ils ont perdu plus de deux tiers de leur poids, et se laissent examiner et couper avec un couteau comme un crayon. Ils ne contiennent plus de fer métallique, et n'agissent point sur le barreau aimanté.

On annonce pour le 28 la réadjudication publique de la fourniture d'une partie des bois nécessaires au rail-way sur la section de Gand à Bruges, et celle d'une partie des bois nécessaires à la section de Bruxelles à Tubise.

On lit dans le *Journal de Pétersbourg*, en date du 17 (29 novembre) : La cour impériale a pris le deuil le 15 (25)

mières reprises de l'une des plus délicieuses compositions de Strauss, cette valse en six-huit que tout le monde connaît, qui commence légèrement, timidement, avec hésitation, comme une jeune fille qui s'en va sur la pointe du pied et en rougissant, à son premier rendez-vous d'amour ; mais vous savez comme cette valse s'anime et s'échauffe, comme elle devient ardente, la jeune fille comme le transport et le délire s'emparent de ses sens ! Ce fragment est l'une des plus suaves fleurs du *Bouquet* de Strauss. Après cette jeune fille, voici venir Fritz, le caporal amoureux de la *Fiancée*, il s'avance en tête de son peloton et chante aux amans et aux félons :

» Garde à vous ! »

» Garde à vous, l'ami Fritz ! place aux forbans de Zampa, qui entonnent le chœur d'orgie du final du premier acte. Pendant ce temps, un violon essaie encore de s'organiser ; mais l'heure sonne, et cette heure devient un carillon fort compliqué ; après quoi reprend la valse. Quel bruit vient encore l'interrompre ? c'est le cornet d'un courrier de cabinet qui porte des dépêches à un ambassadeur ; le postillon claque du fouet, les chevaux galoppent, leurs grelots sonnent en cadence, ils passent, le bruit décroît peu à peu, le courrier est bien loin... Vous croyez que la valse va reprendre de plus belle. En effet le motif est tout prêt, on le soupçonne... mais un grand coup de canon a retenti, puis un second coup, puis une cloche, puis deux, puis trois cloches qui sonnent le tocsin. Ah ! bien oui ! danser ! il s'agit bien de danser à cette heure ! Faites silence : voici une belle et grave musique, voici l'air national des Anglais *« God save the king »*, le plus noble et le plus majestueux des chants populaires, qui, entonné à la bataille, fut presque toujours un chant de victoire, et qui est, pourtant, lent, solennel et digne comme il

de ce mois, pour vingt-quatre jours, à l'occasion du décès de S. M. le roi Charles X.

On lit dans le *Courrier* :

Nous annonçons la présence à Bruxelles de quelques envoyés du gouvernement constitutionnel d'Espagne, qui ont la mission d'engager un certain nombre d'officiers belges (on lit cent) de divers grades, pour le service de l'armée espagnole.

On apprend de La Haye, que l'ouragan a jeté bas une partie de la baraque de M. Martin. Les bêtes renversées dans leurs cages poussaient des hurlemens affreux. La garnison a pris les armes. Heureusement, on en a été quitte pour la peur.

COMMUNICATIONS PROJÉTÉES, CONVERGEANT SUR MONS.

La ville de Mons, appelée par sa position topographique à devenir le centre d'une grande industrie et le lieu d'embarquement et de transit le plus remarquable de notre pays, a été depuis deux ans le point de mire sur lequel on fit converger divers projets de communication. Voici les principaux :

1° Le chemin de fer de la frontière française à Bruxelles, par Mons.

2. Un projet de canal joignant notre ville à la Sambre, c'est-à-dire avec toute l'industrie de l'arrondissement de Charleroi, des provinces de Namur, de Liège, de Luxembourg, etc., qui complète en les liant, les deux grands systèmes de canaux de Belgique, encore séparés.

3. Un chemin de fer arrivant des diverses houillères du centre (Houdeng, Mariemont, etc.), au Pont-canal, et portant le nom de *Chemin de Fer du Vallon de la Haine*. Un nouveau et grand bassin, avec quais de chargement, serait construit entre le Pont-canal et le Fort-la-Haine pour l'embarcation des produits houillers du centre, des carrières des Ecaussinnes, etc.

4. Un chemin de fer s'embranchant sur le précédent, à Bracquignies, et allant, après avoir traversé les Ecaussinnes, rejoindre à Ronquières le canal de Charleroy à Bruxelles. Ce projet, qui porte le nom de *Chemin de Fer des Ecaussinnes*, met la ville de Mons et son canal en rapport avec ces belles carrières des Ecaussinnes, qu'on sait être les plus riches de notre pays en belles pierres bleues, en marbres en grès et en chaux de première qualité, et avec le canal de Charleroy à Bruxelles dans sa partie la plus avantageuse, à Ronquières.

5. Le chemin de fer de Cuesmes, conduisant des houillères de Frameries et Cuesmes au Pont-canal, rejoindre le chemin de fer du Vallon de la Haine précité.

6° Le chemin de fer de Mons à Ath et Tournay, se raccordant avec celui du Vallon de la Haine, près du Fort-la-Haine, et formant système avec les précédents et les canaux de Mons à l'Escaut, et de Mons à la Sambre.

Tous ces projets, à l'exception du premier, sont dus à MM. Van der Elst frères, ingénieurs à Cuesmes.

Il ne resterait rien à désirer à la ville de Mons sous le rapport des communications industrielles, si ces divers projets étaient exécutés. Ils forment ensemble un système bien conçu pour mettre les diverses parties du Hainaut en correspondances industrielles avec la ville de Mons, qui deviendrait ainsi un centre d'industrie comme elle est déjà de l'administration provinciale.

MM. Van der Elst ont été amenés à projeter ce grand système de communication par l'examen attentif des lieux et des besoins de l'industrie du pays en général. Nous croyons qu'ils ont visé juste ; et tout vrai Montois, dans l'intérêt de sa ville natale, doit faire des vœux pour la réalisation de cette heureuse conception.

(Revue du Hainaut.)

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 18 décembre 1836, la première représentation de la reprise de la PRISON D'EDIMBOURG, opéra comique en trois actes ; la seconde représentation des ACTIONNAIRES, ou SOCIÉTÉS ANONYMES, vaudeville en un acte ; la reprise du CHAPERON, vaudeville en un acte.

Lundi 19, abonnement suspendu, la première représentation de la reprise de ROBIN DES BOIS, opéra en trois actes ; la première représentation d'un POSITION DELICATE ; la 8^e représentation du GAMIN DE PARIS, vaudeville.

MM. les titulaires qui désireraient conserver leurs loges pour cette représentation seulement, sont priés de faire retirer leurs coupons la veille avant 11 heures.

conviendrait à des vainqueurs. Cet air nous semble un bel écho du caractère britannique.

Que vous dirais-je enfin ! après la bataille, vient l'orage avec la foudre, avec le sifflement du vent, avec le pétilllement de la grêle, avec le crescendo et le decrescendo obligés de toutes les tempêtes musicales, qui ont l'habitude de se terminer par une danse villageoise. Vous parlerai-je après cela de la *guirlande* et de la *dispute musicale*, où des airs de rythme différent cherchent à étouffer un motif de valse qui domine toujours ? Dans ce dernier morceau le compositeur a renouvelé et surpasse le miracle d'Amphion, qui donna le mouvement aux pierres. En effet, les pierres, en allant se placer d'elles-mêmes sur la couche de ciment destiné à consolider l'enceinte de Thèbes, n'avaient fait qu'acquiescer un degré de supériorité qui les tirait de l'état de matière brute pour les faire passer dans l'espèce des êtres animés ; M. Strauss les a fait aller plus loin, il les a faits musiciennes, il les a classées dans l'ordre des êtres organisés et perfectibles.

Le fer, le bois, la pierre font leur partie, dans l'orchestre, et quatre bâtons d'inégale longueur, posés en travers, sur quatre petites bottes de paille bien serrées et ficelées, deviennent, grâce à lui, un instrument capable de détrôner la harpe éolique.

Ce qu'il y a de plus étonnant que l'étrangeté de ces moyens, c'est le travail admirable et ingénieux avec lequel le compositeur a recouvert ces matières abruptes : ce qu'il faut louer enfin sans réserve, c'est la précision, la vigueur et l'intelligence de ces 28 musiciens, qui semblent animés de la seule volonté de Strauss, 2

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 14 DECEMBRE
Naissances : 3 garçons, 2 filles.
Décès : 3 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir : Pétronille Mathot, âgée de 53 ans, blanchisseuse, quai d'Avroy.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, invite les contribuables à venir, sans retard, solder leurs contributions de cette année.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.
CHOCOLAT FABRIQUE A LA MECANIQUE,
Au n° 32, rue du Pont d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités : Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Saïep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

TRAITE DE GEOMETRIE DESCRIPTIVE.
AVEC UNE COLLECTION D'EPURES, COMPOSEE DE 60 PLANCHES,
PAR G.-F.-A. LEROY,
Professeur à l'Ecole Polytechnique, maître de conférences à l'Ecole Normale, chevalier de la légion d'honneur, etc.

UNE PETITE MAISON
BATIE A NEUF, située à Liège, n° 182, rue de la Couronne, Hors-Château.
S'adresser, pour la voir, au n° 894, rue St Ursule, et pour les conditions au dit notaire.

BELLE VENTE DE HAUTE FUTAIE.
Le LUNDI 19 décembre 1836, à 10 heures précises du matin, M. le comte Léopold de LANNOY, fera vendre en hausse publique par M. THONON, notaire à la Neuville en Condroz,
UNE QUANTITE CONSIDERABLE de très beaux CHENES HETRES, ORMES et autres bois croissant dans ses propriétés de ladite Neuville, et propres à tout usage.

ALBUM DES THEATRES
PAR MM. GUYOT, E. BLAZE ET A. DEBACQ.
Chaque livraison contient quatre gravures, avec encadrements variés, un frontispice et quatre pages de texte, lettres ornées, etc. Toutes les pièces à succès seront gravées et formeront un volume résumant l'histoire du théâtre pendant un an.

GRILLE EN FER BATTU,
De deux mètres et demi de longueur.
Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,
A VENDRE,
Quai de la Sauvenière, n. 9.

MAISON A VENDRE,
QUAI DE LA SAUVENIERE,
AVEC FACILITE DE PAIEMENT.
S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

PASTILLES DE GALABBE
De POTARD, pharm., rue St-Honoré, 271, à Paris,
Guérissent : rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouements, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires, les seuls qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à Bruxelles, M. Robby, confiseur; Liège, M. Lebonite Decamps, pharm.; Louvain, M. Obolinsky, confiseur; Bruges, M. Van Oustrive-Pollet-pharm.; Tirmout, M. Gachens, pharm.; Ath, M. Cambrin, ph; Mons, M. Van Miert, ph.

Mémoire sur la guérison sans mercure des MALADIES SECRÈTES ET DES DARTRES,
PAR LA METHODE VEGETALE, DÉPURATIVE ET RAFRAICHISANTE,
Du docteur BELLIOU, rue des Bons-Enfants, n. 32, à Paris.
La poudre végétale, les pilules purgatives et les divers moyens dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvés par le rapport d'une commission de quatre docteurs de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars 1833. (Voir l'ouvrage annoncé ci après).

ET CHEZ MM. LES PHARMACIENS DES VILLES SUIVANTES :
BRUXELLES, chez M. Van Hisberg, place de la Monnaie, 5.
COURTRAY, chez M. Deboey, fils, rue de Tournay, 6.
GAND, chez M. de Paëpe, rue Vieux-Bourg, 18.
LOUVAIN, chez M. Smout, rue de Bruxelles, 50.
MALINES, chez M. Smout, rue Baïlles-de-Fer, 10.
NAMUR, chez M. Jourdain, rue de Gravière, 1051.
NIVELLES, chez M. Lemaire.
OSTENDE, chez M. Boucherie.
YPRES, chez M. Frison Van Oustrive.

Qui fuit les palpitations, les toux, les rhumes, l'asthme et les catarrhes, en modérant l'action du cœur, en calmant les nerfs et VOIES URINAIRES.
S'adresse à Paris, chez M. Goussier, pharmacien, rue Cassini, n° 17.

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN.
Soul dépôt pour Liège, chez GILLON NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.
Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est la plus puissante des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage : elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instants l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peut de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille.

BOURSES. PARIS, LE 14 DECEMBRE.
Cinq pour cent, 107 45
Trois pour cent, 78 85
Act. de la B. de Fr., 0000 00
Napl. Cert. Falc., 97 10
Esp. Ardoin 1834, 20 3/4

LONDRES, LE 13 DECEMBRE.
3 1/2 consolidés, 89 1/8
Bel. em. 1832 C. H., 101 1/4
Holl. Dette active, 54 0/0
Portugais, 5 p. c., 45 0/0
Id., 3 p. c., 29 1/2

AMSTERDAM, LE 14 DECEMBRE.
Holl. Dette active, 99 3/4
Dito 2 1/2, 53 1/6
Ditérie, 4 1/2
Billet de change, 22 1/8
Syndic. d'amort., 93 3/4
Sor. de comm. P.-B., 76 1/4
Russie, H. et C. S., 102 1/2
Id., 1829, 5 103 0/0

ANVERS, LE 15 DECEMBRE.
ANVERS, Det. activ., 105 0/0
Det. différ., 00 0/0
Emp. de 48 mill., 100 1/2
Holl. Dette active, 00
Rente remboursab., 97 1/4
Autriche, Métall., 103
Lots de fl. 100., 000
de fl. 250., 422
de fl. 500., 7 7/8
Polon. Lots fl. 300., 117 1/2
de fl. 500., 138 0/0
BRÉSIL, E. à L. 1824, 83 1/2
ESPAG. Emp. 1834, 20 1/8
D. diff. 1834, 0 0/0
Dit. p. 1834, 0 0/0
Dette diff., 8 3/8

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 15 DÉCEMBRE 1836.
Les fonds espagnols ont été sans variation à notre bourse. Ardoins ouvert 20 1/8 20 et reste 20 A. jusqu'à 20 ct.
Primes à un mois 20 3/4 dont 1 p. c. et A.
On a fait peu d'affaires.
On dit qu'il y a 1/4 p. c. de hausse à Paris sur les Ardoins.

BRUXELLES, LE 15 DÉCEMBRE.
Emp. Rotsch., 100 1/2
Fin cour., 100 1/2
Pr. 4 m. d. l., 000 0/0
1836, 4 1/2
Fin cour., 94 5/8
pr. 4 m. d. l., 94 5/8
Dette active 2 1/2, 53 0/0
E. de la ville 1832, 104 0/0
Dette active holl., 52 1/2
Rente domaniale, 97 0/0
BRÉSIL, 1833, 83 1/2
AUTRICHE, Métall., 103 0/0
ROME, 1832, 100 3/8
NAPLES, Falconnet, 92 0/0
Banque Tav., 00 0/0
PORT. Dona Maria, 00 0/0
ESPAG. Ard. 1834, 20 1/8
Fin cour., 19 3/4
gros pièces, 00 0/0
pr. 4 m. d. l., 21 0/0
différée 1834, 00 0/0
anc., 00 0/0
dette passive, 00 0/0

VIENNE, LE 6 DÉCEMBRE.
Métalliques, 103 3/8 - Actions de la banque, 1364 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 15 DÉCEMBRE.
Sucre brut. — Malgré quelque ralentissement dans la demande par suite des achats effectués depuis quelques semaines, on continue à faire quelques parties de cette douceur. Nos prix d'ailleurs sans changement à signaler.
Sucre raffiné. — Les transactions restent assez limitées, attendu la saison peu opportune pour l'exportation. Les candies éprouvent cependant une demande plus moindre depuis quelques jours. Prix sans variation.
Café. — Cette fête se soutient parfaitement et jouit par continuation d'une bonne demande. Les affaires, d'ailleurs assez courantes, seraient plus importantes si notre marché était mieux assorti en diverses qualités.
Riz. — Prix soutenus sans affaires d'importance.
Cuirs. — Bien tenus, sans variations à signaler.
Coton. — Malgré le peu d'activité dans les transactions de ce lainage, les prix sont fermement tenus surtout pour les bonnes et belles qualités des Etats-Unis, dont notre marché est si peu fourni.
Potasse. — Cet article est délaissé et se tient aussi plus faiblement.
Suif. — Cette graine a sensiblement fléchi. Le suif du pays s'obtient aujourd'hui à f. 25.
VENTES.
Cafés. — 100 balles Batavia à 33 3/4 et 30 dito très-commun à 30 c.; 190 dito Brésil ordinaire, à prix non indiqué.
Sucre brut. — Environ 300 caisses Havane blond, sans indication de prix.
Sucre raffiné. — 10,000 kil. lumps, à prix divers.
Thé. — 4 1/2 caisses, 42 1/8 dt. Soatchong, prix tout secret.

MARCHE DE LIEGE DU 15 DÉCEMBRE 1836.
Froment vieux, l'hectolitre, fr. 16 10
Seigle vieux, id., 12 44

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.